



# Atteindre les sommets pour les droits de l'enfant

Stratégie du Conseil de l'Europe  
pour les droits de l'enfant  
2016-2021

Conférence de lancement à haut niveau  
Sofia, 5-6 avril 2016

**Rapport**

25 avril 2016



**Bulgarian Chairmanship**  
Council of Europe  
November 2015 – May 2016  
**Présidence de la Bulgarie**  
Conseil de l'Europe  
Novembre 2015 – Mai 2016



## Introduction

1. Le 2 mars 2016, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté une nouvelle Stratégie pour les droits de l'enfant couvrant la période 2016-2021. Cette Stratégie a été lancée lors de la Conférence à haut niveau sur le thème « Atteindre les sommets pour les droits de l'enfant »<sup>1</sup>, organisée dans le cadre de la présidence bulgare du Comité des Ministres et accueillie par le Ministère du travail et de la politique sociale et l'Agence nationale pour la protection de l'enfance de la Bulgarie. La Conférence s'est tenue sous le patronage du Président de la République de Bulgarie, M. Rossen Plevnéliev.

2. La Conférence a offert un cadre d'échanges approfondis sur les cinq domaines prioritaires définis dans la Stratégie, à savoir :

- l'égalité des chances pour tous les enfants
- la participation de tous les enfants
- une vie sans violence pour tous les enfants
- une justice adaptée aux besoins de tous les enfants
- les droits de l'enfant dans l'environnement numérique.

3. La Conférence avait pour objectifs : (1) de faire connaître la nouvelle Stratégie et de lui donner de la visibilité, (2) d'impliquer les Etats membres et autres parties prenantes dans sa mise en place et (3) de trouver, pour tous les acteurs concernés, des moyens novateurs de coopérer à sa mise en œuvre dans les années à venir.

### Participants et portée de la Conférence

4. La Conférence a réuni plus de 300 participants, dont le Président de la République de Bulgarie et la Présidente de Malte. 17 ministres et vice-ministres au total ainsi que des représentants à haut niveau d'autres organisations internationales ont exprimé leur engagement en faveur des droits de l'enfant. Dans l'ensemble, les participants appartenaient aux délégations nationales de 44 Etats membres du Conseil de l'Europe ; on comptait parmi eux 12 médiateurs pour les enfants, plus de 30 ONG, des représentants de tous les organes et des nombreux comités et commissions intergouvernementaux et de suivi du Conseil de l'Europe, des universitaires spécialistes de ce sujet et 10 jeunes délégués. Cette remarquable participation illustre l'excellence des résultats généraux obtenus grâce aux précédentes Stratégies du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant.

5. Les jeunes délégués qui ont participé à la Conférence avaient entre 14 et 17 ans et une expérience de l'action militante dans différents domaines des droits de l'enfant. Sous la houlette d'une équipe d'adultes conduite par l'ONG Eurochild, ils ont participé activement à l'ensemble de la Conférence aux côtés des participants adultes. Les jeunes délégués ont rendu compte en plénière des opinions et recommandations qu'ils avaient formulées au cours des séances thématiques. Tous les participants ont reconnu la grande valeur de leur contribution sous la forme à la fois de messages clairs et ciblés ainsi que d'exposés brillants. Un résumé des conclusions que les jeunes délégués ont tirées de la Conférence sera publié dans un rapport distinct.

6. La Conférence a bénéficié d'une large couverture par plus de 25 médias bulgares et des médias internationaux de plus d'une dizaine de pays. Cet événement a été aussi amplement couvert par les médias sociaux. 700 messages ont été postés par 244 utilisateurs avec le hashtag Twitter #ChildRightsSofia, touchant potentiellement plus d'un million de personnes.

7. L'évaluation de la Conférence a montré que 87 % des personnes interrogées qualifiaient d'« excellent » ou de « très bon » le contenu des séances thématiques et que 92 % jugeaient l'ensemble

---

<sup>1</sup> Pour le programme et la liste des participants à la conférence, voir [www.coe.int/en/web/children/sofia2016](http://www.coe.int/en/web/children/sofia2016).

de l'organisation « excellente » ou « très bonne ». 63 % ont affirmé que la Conférence avait amélioré « substantiellement » leurs compétences professionnelles.

### **Cérémonie d'ouverture et séance à haut niveau**

8. La cérémonie d'ouverture a lancé le débat sur la nécessité absolue pour les Etats d'inscrire les droits de l'enfant au premier rang de leurs priorités, conformément à la Stratégie du Conseil de l'Europe. Le Président de la République de Bulgarie, M. Plevneliev, a insisté sur l'importance des droits de l'enfant en Bulgarie, faisant observer que ce n'était pas une coïncidence si la Bulgarie avait placé les droits de l'enfant tout en haut de la liste des priorités pour sa présidence du Comité des Ministres ; elle avait saisi là, en effet, une occasion stratégique. M. Ivailo Kalfine, vice-Premier ministre chargé de la politique démographique et sociale, ministre du travail et de la politique sociale de Bulgarie, a souligné que ce n'est qu'à la façon dont un Etat protège les droits de l'enfant que l'on peut évaluer sa maturité. Il a, par ailleurs, attiré l'attention des participants sur la crise des réfugiés en Europe, en signalant les risques qu'elle représente pour les enfants. M<sup>me</sup> Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, a inscrit les droits de l'enfant au cœur des préoccupations du Conseil de l'Europe en matière de droits humains et rappelé qu'en protégeant les droits de l'enfant, on peut inciter les enfants à devenir à leur tour des défenseurs des droits humains. En outre, elle a attiré l'attention des participants sur l'importance du nouveau Comité ad hoc du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (CAHENF) s'agissant de renforcer le programme européen de protection des droits de l'enfant grâce à une mise en œuvre accrue des normes juridiques européennes et internationales. M<sup>me</sup> Marie-Louise Coleiro Preca, Présidente de Malte, a mis l'accent sur la nécessité de développer le potentiel de chaque enfant et sur l'importance de garantir l'adoption d'une approche fondée sur les droits dans toute réforme législative ou politique. Elle a, en outre, signalé qu'il fallait veiller à ce que la mise en œuvre de la Stratégie engendre des communautés résilientes. M<sup>me</sup> Coleiro Preca a souligné que tous les enfants devaient être en mesure de comprendre les systèmes juridiques visant à les protéger. Il faut que les enfants en situation de précarité notamment puissent avoir pleinement accès à la justice car c'est précisément le moyen d'exercer d'autres droits humains.

9. Les éminents représentants politiques participant à la séance à haut niveau de la Conférence se sont déclarés satisfaits de la nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (« La Stratégie de Sofia »), de son processus d'élaboration inclusif et transparent et du choix des cinq domaines prioritaires. Les ministres ont fait état des nombreux défis qu'ils doivent relever au niveau national, parmi lesquels figure la nécessité d'assurer la protection sociale, en particulier des enfants handicapés, des enfants privés de soins parentaux, des enfants touchés par les migrations, des enfants roms et d'autres groupes vulnérables. Dans ce contexte, plusieurs orateurs ont souligné l'intérêt d'intervenir de manière précoce et d'assurer une éducation et une prise en charge dès le plus jeune âge. La violence a été qualifiée de problème auquel il fallait s'attaquer dans différents cadres, dont la famille, l'école et le cyberspace. La Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) a été qualifiée de facteur de changement législatif en matière de violences sexuelles. La réforme des systèmes de justice pour les mineurs et la nécessité de garantir une justice plus adaptée aux besoins des enfants ont été également mentionnées parmi les questions importantes. Certains pays ont fait état des mesures prises pour adopter une approche intégrée de l'égalité dans le domaine des droits de l'enfant et s'attaquer à la discrimination envers les enfants LGBTI. Les représentants ont estimé d'un commun accord qu'il fallait sensibiliser davantage les enfants et la société dans son ensemble aux droits de l'enfant. La participation des enfants a été présentée comme un élément clé du respect véritable dû aux enfants et à leurs droits et la formation des professionnels s'occupant d'enfants à une approche fondée sur les droits de l'enfant a été jugée essentielle à cet égard.

10. Les représentants sont convenus que les domaines prioritaires définis dans la Stratégie reflétaient bien la situation actuelle en Europe et se sont engagés à la mettre en œuvre au niveau national au cours des années à venir. Ils ont, en outre, souligné l'importance de la coopération internationale et le rôle moteur du Conseil de l'Europe pour ce qui est de promouvoir l'application de la Convention des Nations

Unies relative aux droits de l'enfant (CIDE) ainsi que les normes du Conseil de l'Europe en la matière et de servir de pôle d'échange de bonnes pratiques et de coordination.

11. Le CAHENF, institué par le Comité des Ministres le 2 mars 2016, a été salué comme un instrument précieux pour orienter la mise en œuvre de la Stratégie et favoriser les synergies avec le Comité onusien des droits de l'enfant, l'Union européenne, d'autres organisations internationales et la société civile.

12. M. Nils Muižnieks, Commissaire aux droits de l'homme, a rappelé les nombreuses menaces qui pèsent sur les droits de l'enfant du fait de la crise migratoire comme le sort inconnu réservé à quelque 10 000 enfants disparus, le phénomène de l'apatridie et la nécessité d'investir dans l'intégration par l'éducation. M. Muižnieks, a, en outre, insisté sur le rôle de l'éducation pour réduire la pauvreté des enfants qui persiste dans toute l'Europe malgré la reprise économique générale. Il a aussi évoqué la situation en Ukraine et ses répercussions sur les enfants.

13. M. Daniel Mitov, ministre des affaires étrangères de la Bulgarie et Président du Comité des Ministres, a signalé que la nouvelle Stratégie prenait appui sur la précédente et donnait à l'action du Conseil de l'Europe en la matière une nouvelle impulsion. Il a fait observer que les priorités de la Stratégie portaient sur des questions d'actualité qui exigent des mesures et des garanties concrètes.

14. M. Benyam Dawit Mezmur, Président du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, s'est félicité de la création du CAHENF et a fait remarquer que l'on attendait de ce nouveau comité qu'il serve de cadre pour renforcer encore la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies. Il a encouragé les Etats membres du Conseil de l'Europe à signer et à ratifier le Protocole facultatif à la CIDE établissant une procédure de présentation de communications. Enfin, il a mis en évidence les effets positifs que la Stratégie et son application auront au-delà de l'Europe et qui ne doivent pas être sous-estimés.

15. M<sup>me</sup> Marie-Pierre Poirier, Directrice régionale de l'UNICEF pour les pays d'Europe centrale et orientale et la Communauté des Etats indépendants (PECO/CEI), et M. Michael O'Flaherty, Directeur de l'Agence des droits fondamentaux (FRA) de l'Union européenne, ont souligné l'urgence de protéger les droits des enfants réfugiés et migrants. Pour l'UNICEF, la crise migratoire est une crise des enfants, ces derniers représentant environ 40 % des migrants qui viennent en Europe. M. O'Flaherty a mis l'accent sur la nécessité de nommer des tuteurs qualifiés pour protéger les enfants migrants non accompagnés des mauvais traitements et de l'exploitation et s'est félicité des propositions du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe de renforcer la protection des enfants à cet égard.

16. M<sup>me</sup> Marta Santos Pais, Représentante spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants, et M<sup>me</sup> Maud de Boer-Buquicchio, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, se sont réjouies que le Conseil de l'Europe continue de mettre l'accent sur l'élimination de la violence envers les enfants. M<sup>me</sup> Santos Pais a invité les participants à la Conférence à adhérer à l'initiative « Il est grand temps de mettre un terme à la violence contre les enfants » et a relevé le fort potentiel du Conseil de l'Europe s'agissant d'aider les Etats membres à réaliser l'objectif spécifique d'éliminer toute violence faite aux enfants dans le cadre du Programme mondial de développement durable à l'horizon 2030. M<sup>me</sup> de Boer-Buquicchio a fait ressortir l'importance de briser le tabou qui entoure l'exploitation sexuelle dans de nombreuses sociétés et la nécessité d'une coopération stratégique associant tous les acteurs concernés, dont le secteur privé.

17. M<sup>me</sup> Sevinj Fataliyeva, Rapporteuse générale de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur les enfants, a rappelé la contribution de l'Assemblée parlementaire à la Campagne UN sur CINQ visant à mettre un terme à la violence sexuelle à l'égard des enfants et souligné la nécessité de réagir aux nouvelles formes de violences contre les enfants, dont celles qui se produisent dans l'environnement numérique et dans le contexte des migrations.

## **Première séance thématique : Défendre les droits des enfants migrants : tirer les enseignements de la « crise des réfugiés »**

18. La séance a permis de faire le bilan des enseignements tirés de la crise des réfugiés sur le terrain par des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, des réseaux et mécanismes de suivi indépendants à l'échelon national et des organisations internationales et de recenser les problèmes persistants. Au cours du débat d'experts, les intervenants ont fait observer que la protection des enfants touchés par la crise des réfugiés était une responsabilité partagée des Etats européens, s'appuyant sur les propositions d'actions prioritaires du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe<sup>2</sup>, telles que son Représentant spécial pour les migrations et les réfugiés les a présentées. Ils ont mentionné tout particulièrement la pratique judiciaire ainsi que la jurisprudence évolutive de la Cour européenne des droits de l'homme concernant les garanties que les Etats doivent mettre en place pour protéger les enfants tout au long du processus migratoire et assurer l'application du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant. Les experts ont également insisté sur le rôle crucial des mécanismes de suivi tels que le Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) au niveau européen et des médiateurs<sup>3</sup> au niveau national.

19. Il faut intensifier les efforts pour suivre la situation sur le terrain relative aux conditions de vie des enfants privés de liberté, les retours et rapatriements forcés et l'accès des enfants, y compris des enfants handicapés, aux services qui les concernent et s'assurer que des recours effectifs sont prévus par les Etats membres dans le contexte de la protection internationale. Les intervenants ont relevé la vulnérabilité des enfants dans le processus migratoire, notamment des enfants non accompagnés, et la gravité des risques qu'ils encourent comme la traite et l'exploitation sexuelle. Ils ont, en outre, mentionné la nécessité de garantir l'exercice des droits et la protection des enfants qui, déplacés à l'intérieur de leur pays, migrent pour les mêmes raisons que les réfugiés (conflits armés, violences, violations des droits humains).

20. Les participants ont conclu qu'il fallait garantir une approche coordonnée des droits de l'enfant au niveau européen, s'inspirant de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant. Les organisations internationales et le Conseil de l'Europe ont été appelés à favoriser les bonnes pratiques et à promouvoir le renforcement des capacités et les mesures institutionnelles destinées à sauvegarder les droits des enfants migrants, notamment en soutenant la mise en place d'un système intégré de protection des enfants et en remédiant efficacement aux lacunes que présentent le droit et la pratique en matière de tutelle. Une coopération efficace entre institutions, en particulier entre les agences de protection de l'enfance dans un contexte transfrontalier, ainsi que le financement approprié de tout un ensemble d'acteurs et de projets en la matière sont essentiels.

## **Deuxième séance thématique : Une justice adaptée aux enfants : l'audition des enfants dans le cadre des procédures judiciaires**

21. Les données recueillies montrent que, ces dernières années, le respect et l'exercice par l'enfant de son droit d'être entendu se sont améliorés dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et qu'un rôle plus actif est attribué aux enfants dans les procédures judiciaires. Néanmoins, il reste difficile en pratique de procéder à l'« audition » d'un enfant dans le cadre d'une procédure judiciaire.

22. La séance a donné l'occasion à des décideurs, des praticiens et de jeunes délégués d'échanger leurs idées, de réfléchir et de discuter des points suivants : (i) les besoins particuliers d'un enfant en contact avec le système judiciaire dans le contexte des auditions ; (ii) les principales difficultés rencontrées par les professionnels dans leur pratique ; (iii) la façon dont les juges peuvent donner à l'enfant la capacité d'être un acteur à part entière dans la procédure judiciaire qui le concerne.

---

<sup>2</sup> Document d'information SG/INF(2016)9 final.

<sup>3</sup> A l'occasion de la Conférence, le Réseau européen des médiateurs pour enfants (ENOC) a publié une [lettre](#) adressée aux hautes autorités de l'Union européenne appelant à la protection des droits des enfants migrants non accompagnés et exprimant de vives inquiétudes au sujet de la sécurité et de la protection des droits de ces enfants en Europe, suite à l'Accord du 18.03.2016 entre l'UE et la Turquie.

23. La séance a permis d'explorer un certain nombre de possibilités d'actions futures, dont la nécessité de renforcer le rôle des enfants et leur participation aux procédures civiles et administratives, d'élaborer des modules de formation, notamment interdisciplinaires, portant sur les normes en matière de droit des enfants et les techniques de communication, de bien comprendre le point de vue des enfants et de tenir compte des différents groupes d'âge et stades de développement de l'enfant. Les intervenants ont jugé essentiel d'établir des groupes de professionnels du secteur de la justice bien formés et agréés (avocats, juges, greffiers et autres officiers de justice, fonctionnaires de police, personnel pénitentiaire, agents de probation, huissiers de justice et experts, par exemple) ainsi que de garantir un environnement adapté aux enfants lors des entretiens (pour qu'ils se sentent en sécurité et à l'aise). Pour ce faire, il serait utile de continuer à partager les bonnes pratiques entre les Etats membres, grâce éventuellement à des activités régionales. Les experts ont suggéré d'élaborer des protocoles ou des lignes directrices au niveau national pour les professionnels qui travaillent avec ou pour les enfants et de poursuivre les efforts de sensibilisation auprès des enfants et de la société civile (grâce à des applications mobiles, des bandes dessinées, des réunions à l'école, des affiches, etc...) de manière à mieux expliquer le droit de l'enfant et à fournir des informations pratiques en la matière.

### **Troisième séance thématique : Le droit d'être entendu : améliorer le niveau de participation des enfants**

24. La séance avait pour objectif d'examiner les moyens de s'assurer que les enfants sont entendus systématiquement chaque fois que leurs intérêts sont en jeu et de recenser les obstacles à la participation des enfants « par défaut ». L'outil d'évaluation de la participation des enfants élaboré par le Conseil de l'Europe a été présenté après avoir été révisé suite à une mise à l'essai dans trois pays pilotes (l'Estonie, l'Irlande, la Roumanie). Les représentants de l'Estonie ont fait rapport sur leur expérience très positive de l'utilisation de cet outil pour évaluer l'application de l'article 12 de la CIDE sur le droit de l'enfant d'être entendu et de la Recommandation CM/Rec(2012)2 sur la participation des enfants et des jeunes de moins de 18 ans et ont encouragé d'autres Etats membres à l'utiliser aussi.

25. Les discussions se sont poursuivies sous la forme de trois groupes de travail parallèles animés par des équipes d'experts composées d'adultes et de jeunes délégués. Les participants au groupe de travail sur « La protection du droit de participer » ont été inspirés par la Stratégie nationale irlandaise sur la participation des enfants et des jeunes au processus décisionnel, telle qu'une équipe d'experts irlandais l'a présentée. Le groupe de travail animé par une équipe d'experts estoniens a examiné les moyens de « promouvoir la participation en faisant connaître ce processus ». Dans le troisième groupe de travail, une équipe d'experts bulgares a fait un exposé sur le fonctionnement du Conseil consultatif de la jeunesse auprès de l'Agence nationale bulgare pour la protection de l'enfance qui a servi d'introduction à un débat sur « La création d'espaces pour la participation des enfants ».

### **Quatrième séance thématique : Les droits des enfants dans l'environnement numérique : concevoir une approche coordonnée au moyen de stratégies nationales**

26. Pour la première fois, la Stratégie reconnaît les droits de l'enfant dans l'environnement numérique comme un domaine prioritaire, soulignant que les trois P – participation, protection et prestations – devraient être garantis de manière non discriminatoire, tout en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant.

27. Les orateurs se sont félicités du travail à venir du Conseil de l'Europe en vertu de la Stratégie pour apporter conseils et appui aux Etats membres afin de garantir les droits des enfants à la participation, à la protection et à l'offre de prestations dans le monde numérique. Afin d'assister ce processus, les discussions pendant cette séance ont mis en avant les tensions persistantes au niveau national et européen entourant la réalisation des droits de l'enfant, ainsi que certains des principaux défis que les enfants doivent relever en tant qu'utilisateurs des médias et d'internet ayant besoin d'une protection et en tant que citoyens numériques. Plusieurs exemples concrets de cadres et de partenariats ont été présentés, décrivant des initiatives nationales et internationales qui impliquaient la coordination et la

coopération des divers acteurs mobilisés pour relever ces défis. Elles incluaient les contributions faites par les centres pour un internet plus sûr, les unités nationales de cybercriminalité et le développement d'une réponse nationale type par #WePROTECT Children Online. L'importance de la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité a également été soulignée.

28. Compte tenu du fait que les enfants utilisateurs d'internet sont un groupe important, les participants ont été invités à étudier le monde numérique dans la perspective d'un enfant. Cela a été facilité par la participation de nombreux enfants à la séance, à qui l'on a demandé leurs points de vue pour toutes les questions discutées. Les participants sont convenus que des travaux supplémentaires avec tous les acteurs concernés seraient nécessaires pour trouver des solutions intégrant l'importance des droits de l'enfant dans les politiques et pratiques des nombreuses organisations qui s'intéressent au monde numérique, et, inversement, incorporant l'importance du monde numérique dans les politiques et pratiques des institutions s'intéressant au bien-être de l'enfant.

#### **Cinquième séance thématique : La radicalisation des enfants : trouver l'approche fondée sur les droits**

29. La séance visait à déterminer pourquoi les enfants et les adolescents rejoignent des mouvements extrémistes et comment prévenir l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme. L'exclusion sociale, la discrimination et les inégalités en matière d'éducation, combinées à une absence de but dans la vie et un sentiment d'inutilité sociale, ont été considérées comme étant les principales causes profondes de l'extrémisme et de la radicalisation. La marginalisation des jeunes d'origine immigrée et l'islamophobie peuvent engendrer un cercle vicieux pouvant amener les jeunes à adhérer à des discours extrémistes.

30. Dans la lutte contre l'extrémisme et la radicalisation à long terme, l'éducation a été identifiée comme étant fondamentale. Plusieurs participants ont mentionné la nécessité de garantir l'égalité d'accès à une éducation de qualité pour tous les enfants, quels que soient leur origine ou le quartier dans lequel ils vivent. La ségrégation à l'école a été citée comme étant préjudiciable pour surmonter les clivages ethniques. Une éducation véritablement intégrée, mélangeant à la fois les groupes ethniques et les couches sociales, a été considérée comme importante. L'enseignement de l'empathie et l'éducation à l'engagement civique ont été présentés comme des outils efficaces pour lutter contre les préjugés parmi et contre certains groupes de jeunes.

31. Les participants ont conclu que les jeunes devraient être utilisés comme un atout pour lutter contre l'extrémisme et la radicalisation, par exemple, grâce à l'éducation entre pairs ou la recherche menée par des jeunes. L'une des jeunes déléguées a résumé ses conclusions de la séance en adressant le message suivant, très clair, aux dirigeants politiques : « Donnez une seconde chance aux enfants et permettez-leur d'être socialement utiles ».

#### **Sixième séance thématique : Donner suite aux résultats du monitoring : le suivi à donner au premier rapport de mise en œuvre du Comité de Lanzarote sur « La protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance »**

32. En décembre 2015, le Comité de Lanzarote – organe de suivi de la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels – a adopté son premier rapport de mise en œuvre concernant 26 Etats parties. Une représentante d'ONG et une experte sur la participation des enfants ont été invitées à partager des suggestions et pratiques concrètes qui permettraient de faire progresser les recommandations et les résultats spécifiques du suivi. Une évaluation critique et indépendante et une expertise sur le terrain en relation avec les violences sexuelles pourraient, par exemple, apporter une véritable valeur ajoutée au Comité, plus particulièrement en ce qui concerne la collecte de données, qui a été identifiée comme posant problème pour la plupart des Parties.

33. Faire participer les enfants à la procédure de suivi est une situation inédite pour le Comité de Lanzarote ; or, les enfants participant en tant que victimes de violences sexuelles et en tant qu'acteurs du

changement pourraient apporter au Comité un point de vue unique et une chance d'être en contact direct avec le groupe qu'il entend protéger. Cela a été particulièrement mis en avant par les jeunes lors de leur compte rendu en séance plénière. Au départ, les consultations et la recherche devraient être organisées avec des enfants qui ont été victimes de violences sexuelles et avec le système judiciaire concerné, afin de valider et de vérifier les bonnes pratiques dans les Etats parties. Pendant la séance, il a également été suggéré que les médiateurs jouent un rôle important pour représenter les points de vue des enfants et les actions du gouvernement sur le terrain dans ce domaine précis.

34. Une coopération accrue entre les ONG, les professionnels travaillant en contact direct avec les enfants victimes, et bien sûr les enfants eux-mêmes devrait donc être encouragée et renforcée. À cet égard, la courte présentation du modèle des « Maisons des enfants », qui se fonde sur une approche interdisciplinaire et multi-institutionnelle pour garantir l'intérêt supérieur de l'enfant pendant les procédures d'enquête, était un bon exemple de la manière dont tous les acteurs impliqués dans la protection des enfants peuvent travailler ensemble dans un environnement respectueux de l'enfant, leur garantissant ainsi une meilleure protection.

### **Septième séance thématique : Etude de l'ONU sur la violence contre les enfants + 10 : progrès et défis en Europe**

35. Le Conseil de l'Europe agit comme un moteur régional dans la mise en œuvre des recommandations de l'Etude de 2006 du Secrétaire général des Nations unies sur la violence contre les enfants, comme le montrent les nombreuses normes juridiques sur cette question, les activités de ses mécanismes de suivi, les campagnes de sensibilisation et autres initiatives. Les stratégies consécutives sur les droits de l'enfant n'ont cessé de chercher à éliminer les violences faites aux enfants. La mise en œuvre de la Stratégie 2016-2021 permet au Conseil de l'Europe d'apporter une contribution décisive à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU et à son objectif spécifique 16.2, qui appelle à l'élimination de toutes les formes de violence à l'encontre des enfants d'ici à 2030.

36. La séance a joué le rôle de plate-forme pour les décideurs, les professionnels et les jeunes délégués afin qu'ils partagent leurs points de vue, réfléchissent et discutent des possibilités générées au niveau mondial et de la manière concrète dont l'Europe peut les utiliser pour lutter efficacement contre toutes les formes de violences faites aux enfants. L'initiative « Il est grand temps de mettre un terme à la violence contre les enfants », lancée par la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants, offre une plateforme aux gouvernements, aux organisations, aux institutions, aux enfants et aux adultes pour qu'ils s'engagent expressément en faveur d'un monde sans violence pour les enfants et en faveur d'initiatives de soutien visant à prévenir et à combattre cette violence. Le Partenariat global pour lutter contre la violence faite aux enfants et l'engagement des pays pionniers dans la lutte pour mettre fin à la violence contre les enfants, ainsi que la mise en œuvre de l'objectif de développement durable (ODD) n° 16.2 de l'ONU et ses cibles connexes, ont aussi été présentés.

37. Les intervenants et les participants ont souligné un certain nombre d'actions que pourrait mener le Conseil de l'Europe dans le cadre de sa Stratégie pour atteindre l'ODD 16.2. Elles comprenaient notamment la nécessité de soutenir les Etats membres pour qu'ils développent des stratégies nationales intégrées visant à protéger les enfants de la violence et qu'ils augmentent la participation des enfants aux procédures administratives et civiles. A été également soulignée l'importance d'identifier les interventions politiques essentielles qui pourraient être utilisées comme des indicateurs de progrès pour atteindre l'objectif 16.2 en Europe. Ces interventions politiques pourraient être développées grâce au travail des organes compétents chargés d'élaborer les politiques, comme le CAHENF ou d'autres comités compétents, et pourraient couvrir des questions comme l'interdiction de la violence, la cartographie des progrès en matière d'élimination des châtiments corporels, la promotion de stratégies nationales intégrées efficaces, les mécanismes de collecte de données, les mécanismes de signalement et de conseils sûrs et adaptés aux enfants, etc. Il a également été suggéré d'aider à la collecte des données et des informations nécessaires pour examiner les progrès enregistrés par les pays dans la mise en œuvre du



Programme 2030, par le biais des travaux des organes de suivi compétents du Conseil de l'Europe, comme le Comité de Lanzarote sur l'exploitation et les abus sexuels, le GRETA sur la traite, le GREVIO sur la violence fondée sur le genre. Faciliter la participation et le leadership des enfants et adolescents dans les efforts mondiaux grâce au secteur jeunesse du Conseil de l'Europe a été considéré comme utile.

### **Huitième séance thématique : Dépenses publiques et droits de l'enfant : la budgétisation axée sur les enfants**

38. Les meilleures politiques et normes juridiques ne peuvent pas obtenir de bons résultats si elles ne bénéficient pas du financement nécessaire à leur mise en œuvre. Les participants à la séance ont discuté des trois éléments de la budgétisation axée sur les enfants : (1) la visibilité, à savoir la transparence de ce qui est dépensé pour les enfants ; (2) la quantité suffisante, à savoir veiller à ce que des dépenses publiques suffisantes soient disponibles pour la réalisation des droits de l'enfant ; et (3) la participation, à savoir veiller à ce que les enfants aient la possibilité d'exercer une influence sur les dépenses publiques dans les domaines qui les concernent.

39. La séance a commencé par une présentation de l'Observation générale n° 19 (2016) du Comité des droits de l'enfant de l'ONU sur les dépenses publiques et les droits de l'enfant, qui fait des recommandations pour rendre les droits de l'enfant visibles tout au long du processus de budgétisation. L'Observation générale constate que faire des droits de l'enfant une priorité visible dans les budgets nationaux et territoriaux est non seulement une condition préalable pour leur réalisation, mais a aussi des répercussions positives sur la croissance économique, le développement durable et la cohésion sociale futurs. L'Observation générale identifie les obligations de l'Etat et présente des recommandations sur la manière de garantir des revenus et des dépenses publics effectifs, efficaces, équitables, transparents et durables liés aux droits de l'enfant. Le caractère suffisant des dépenses publiques pour la réalisation des droits de l'enfant est une préoccupation majeure de la Charte sociale européenne, comme l'a montré la deuxième présentation. Elle a plus particulièrement souligné que les dépenses publiques pour les enfants en tant que priorité ne doivent pas être écartées sous prétexte de la crise économique. Le Comité européen des droits sociaux a estimé, dans sa récente Contribution sur la précarité économique et les droits de l'enfant,<sup>4</sup> que les enfants ont tendance à subir de plein fouet la crise économique et les mesures d'austérité et doivent donc être mieux protégés. La nécessité et les bénéfices de la participation des enfants aux décisions relatives aux dépenses publiques ont été soulignés par le représentant du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, qui s'est appuyé sur des exemples de budgétisation axée sur les enfants au Pays de Galles et sur une vidéo résumant les points de vue des enfants eux-mêmes sur les dépenses publiques.<sup>5</sup> Des discussions ont ensuite eu lieu dans trois groupes de travail parallèles et une séance plénière ouverte, où les participants pouvaient partager directement leurs propres expériences et bonnes pratiques en matière de dépenses publiques pour les droits de l'enfant.

### **Neuvième séance thématique : La non-discrimination des jeunes lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes (LGBTI)**

40. Les enfants et adolescents LGBTI doivent faire face à de nombreuses violations des droits de l'homme découlant d'une discrimination sur la base de leur sexualité réelle ou perçue, de leur identité de genre ou de leurs caractéristiques sexuelles. La discrimination dont ils souffrent est souvent négligée dans l'élaboration des textes juridiques et des politiques. Par conséquent, il y a des lacunes dans les connaissances et les politiques dans ce domaine, et le harcèlement homophobe et transphobe continue de s'étendre, conduisant souvent à des événements dramatiques, y compris le suicide. La séance a abordé certaines de ces questions et les lacunes en matière de politiques et a étudié les bonnes pratiques des Etats membres.

---

<sup>4</sup> Adoptée durant la séance du CEDS qui s'est tenue à Strasbourg du 26 au 28 janvier 2016.

<sup>5</sup> Voir [www.childrightsconnect.org/govtspendingsurvey](http://www.childrightsconnect.org/govtspendingsurvey).

41. Dans la discussion en groupe, des orateurs de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) et du Conseil de l'Europe ont souligné que les données et exemples de politiques sur les enfants et adolescents LGBTI étaient limités et ont mis l'accent sur les récentes recherches de la FRA concernant les enfants transgenres et intersexes. Les principales conclusions de l'étude qui a été menée pour servir de document de travail pour la séance ont été présentées, soulignant la nécessité d'approfondir les recherches, de mener une politique de développement inclusive et d'offrir un accès direct aux services sociaux adéquats aux enfants et adolescents LGBTI, tout en mettant l'accent sur les possibilités existantes pour progresser dans ce domaine. Un jeune Néerlandais a partagé ses expériences en tant que bénévole auprès de deux initiatives de jeunes pour la jeunesse LGBTI : « Young and Out », une plateforme sociale en ligne pour adolescents LGBTI gérée par des adolescents LGBTI, et « Gay-straight alliances », qui lutte contre le harcèlement et la discrimination dans les établissements d'enseignement secondaire. Il a exhorté les gouvernements à créer et à soutenir des initiatives similaires dans toute l'Europe. D'autres bonnes pratiques des Etats membres sont venues de la Direction norvégienne de l'Enfance, de la Jeunesse et des Affaires familiales. Les données de recherche de la Norvège révèlent que les enfants LGBTI demandent plus souvent de l'aide aux services de protection de l'enfance que leurs pairs. Dans le cadre du projet « Pink Competency Child Welfare », l'agence gouvernementale travaille avec la société civile pour former les membres des services d'aide sociale à l'enfance à la manière de mieux répondre aux besoins des enfants LGBTI.

42. En conclusion de la séance, les intervenants ont souligné que les gouvernements devraient développer des services de protection et d'aide sociale à l'enfance clairs, qui incluent les enfants LGBTI et cherchent à collaborer avec les jeunes et la société civile dans ce processus. Les intervenants ont également souligné la nécessité de collecter davantage de données et la nécessité pour les Etats de développer des réponses politiques et pratiques spécifiques pour soutenir les droits fondamentaux des enfants et adolescents transgenres et intersexes. Le harcèlement homophobe et transphobe, plus particulièrement en milieu scolaire, devrait être abordé à la fois en dotant les enseignants et directeurs des outils appropriés et en donnant les moyens aux jeunes LGBTI eux-mêmes pour les impliquer dans ces processus.

### **Evénements organisés en marge de la conférence**

43. Deux événements ont été organisés en marge de la conférence. Un événement parallèle préparé par les autorités bulgares a rassemblé des acteurs clés du gouvernement et de la société civile pour discuter de la manière de mettre en œuvre une stratégie nationale pour les droits de l'enfant fondée sur la Stratégie du Conseil de l'Europe. Un deuxième événement parallèle a présenté le Manuel de droit européen en matière de droits de l'enfant, élaboré par le Conseil de l'Europe et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne. Ce manuel est destiné aux professionnels travaillant avec des enfants, notamment aux avocats, aux juges, aux procureurs, aux autorités chargées de la protection de l'enfance, ainsi qu'à d'autres professionnels et organisations chargés d'assurer la protection juridique des droits de l'enfant. Il explique l'essentiel de la jurisprudence, résumant les grandes affaires de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour européenne des droits de l'homme ainsi que les décisions du Comité européen des droits sociaux.

### **Conclusions**

44. La séance plénière finale de la conférence a été largement dominée par les jeunes délégués, qui ont partagé leurs points de vue sur les séances thématiques du deuxième jour de la conférence. Hormis leurs points de vue spécifiques sur les sujets discutés, qui sont reflétés ci-dessus et qui seront aussi publiés dans un rapport séparé, un message fondamental a uni tous les jeunes délégués. Ils ont apprécié le fait d'avoir pu activement participer aux discussions de la conférence et pensent que davantage d'enfants devraient contribuer aux futures conférences. Ils ont souligné de manière convaincante que les enfants et les adolescents non seulement ont le droit d'être entendus sur toutes les questions qui les concernent, mais aussi qu'ils peuvent aider, à travers leur expérience d'enfant, à trouver des solutions plus durables et plus adaptées.

45. La conférence a été officiellement close par Mme Eva Zhecheva, présidente de l'Agence nationale de protection de l'enfance de Bulgarie, et M. Gianluca Esposito, chef du service de l'égalité et de la dignité humaine du Conseil de l'Europe. Mme Eva Zhecheva a rappelé que la protection des droits de l'enfant nécessitait une approche multidisciplinaire. C'est pourquoi les préparatifs pour la conférence de Bulgarie ont impliqué toutes les institutions et ONG concernées, ainsi que des enfants. Par ailleurs, elle a souligné que la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant était l'expression des valeurs partagées de l'Europe. La large participation à la conférence témoigne de la forte volonté de l'Europe de travailler ensemble. Le but des six prochaines années est de mettre en œuvre la « Stratégie de Sofia » dans un climat de coopération et de partenariat.

46. Dans ses conclusions, M. Esposito s'est félicité du sens de la communauté ressenti à la conférence, prenant acte de la communauté des enfants et adolescents en tant qu'ambassadeurs de leurs propres droits, de la communauté des dirigeants politiques, experts et décideurs engagés en faveur de la Stratégie du Conseil de l'Europe et de la communauté virtuelle née de l'impact de la conférence dans les réseaux sociaux. M. Esposito a apprécié la clarté et la précision des conclusions des enfants et adolescents et encouragé les décideurs politiques à y donner suite. Il a chaleureusement remercié les autorités bulgares pour leur accueil et l'excellente organisation de la conférence.